

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-680

présenté par

M. Diard, M. Marlin, Mme Louwagie, Mme Bazin-Malgras, Mme Valérie Boyer, M. Dive,
M. Parigi et M. Schellenberger

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.